

Demande pour les prestations d'invalidité de prévoyance

(Pour les anciens employés)

ancien employeur _____ No. personnel _____

.....

Données personnelles

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ No. AVS _____

Rue No. _____ NPA / Lieu _____

Téléphone _____ E-Mail _____

Sexe masculin féminin

.....

Enfants, qui n'ont pas encore atteints l'âge de 18 ans révolus ou qui sont encore en formation et n'ont pas atteints l'âge de 25 ans révolus, ainsi que les enfants qui sont bénéficiaires d'une rente d'invalidité de l'assurance d'Invalidité fédérale en raison d'une maladie congénitale .

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

.....

Rente d'invalidité du _____ au _____ de _____ %

du _____ au _____ de _____ %

Cause(s) _____

.....

Relation bancaire ou de paiement (pour les transferts de prestations de survivants potentiel)

IBAN _____

Banque / Poste _____ Lieu _____

SWIFT/BIC (pour l'étranger) _____ au nom de _____

.....

Annexes

- certificats de naissance pour les enfants de moins de 18 ans / copie de l'attestation de formation ou d'immatriculation pour les enfants de plus de 18 ans
- Copie de la décision de la Caisse de compensation sur les prestations d'invalidité
- Copie de la décision d'autres assurances sociales (accident / l'assurance militaire, assurance étrangère, etc.) (si existant)
- Copie du dernier extrait du compte de libre passage

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____ No. AVS _____

Procuration

- que le médecin-conseil de la PRÉVOYANCE in globo^M puisse consulter le dossier complet de l'Assurance Invalidité fédérale (AI) ou, le cas échéant, celui d'un assureur-accidents (CNA/Suva ou autre) ou d'une assurance nationale étrangère
- que la PRÉVOYANCE in globo^M puisse s'informer auprès de l'office AI compétent sur le degré d'invalidité, sur les motifs de la rente, sur sa révision ou son montant
- que les médecins compétents soient libérés de leur obligation d'observer le secret professionnel vis-à-vis du médecin-conseil de la PRÉVOYANCE in globo^M
- que les éventuels assureurs de responsabilité civile et assureurs privés soient libérés de leur obligation d'observer le secret professionnel vis-à-vis de la PRÉVOYANCE in globo^M
- que la PRÉVOYANCE in globo^M puisse consulter l'ensemble des données du dossier personnel auprès de tous employeurs, qui pourraient être déterminantes pour l'appréciation des prestations de la PIG
- que la PRÉVOYANCE in globo^M ait le droit d'informer l'employeur de sa décision de prestations et du montant d'éventuelles prestations de la PRÉVOYANCE in globo^M
- que la PRÉVOYANCE in globo^M puisse prendre connaissance du dossier de la caisse d'assurance-chômage compétente
- que la PRÉVOYANCE in globo^M puisse s'informer auprès de l'assurance perte de gain compétente et, si nécessaire, aviser celle-ci des éventuelles prestations de la PRÉVOYANCE in globo^M attribuées
- de céder ses droits (prestations de survivants ou d'invalidité) envers le tiers responsable du dommage jusqu'à concurrence du droit aux prestations de la PRÉVOYANCE in globo^M
- que la PRÉVOYANCE in globo^M puisse communiquer, en cas d'un recours contre un tiers responsable, les données requises (notamment les dossiers de l'assurance accident, de l'assurance invalidité ainsi que la PRÉVOYANCE in globo^M) à l'entreprise tierce, ayant son siège social en Suisse, mandatée pour faire valoir la prétention récursoire

Lieu, date _____ Signature _____

Décisive est la version allemande de ce formulaire.